Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500812-20251201-08125040-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 1 Décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 04/12/2025

L'an 2025, le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mercredi 19 Novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROULLEAU Nadine à M. FOUILLET Claude, M. PETIBON Pierre à Mme ROBERT Chantale
Excusé(s) : Mme BAURES Estelle

M. JAUNET Yvan a été élu secrétaire de séance

Délibération n°081-25-040

ZAC DES PETITES HAIES - COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2024

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article 23 alinéas 1 et 2 de la Convention de concession intervenue entre la Commune de Clayes et la société « Territoires & Développement » le 11 décembre 2006, l'aménageur établit chaque année en application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, un bilan prévisionnel global et actualisé des activités, un plan global de trésorerie actualisé faisant apparaitre l'échéancier des recettes et des dépenses.

Monsieur le maire présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2024 rédigé par la société « Territoires & Développement ».

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024.

Pour copie conforme :
En mairie, le Jeudi 4 Décembre 2025

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)